

Affaire 18-070524

Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AN 133-AN 136 / Vente au profit de la Société MPC

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le 30 avril 2024 et que le nombre de membres en exercice étant de 29, le nombre de présent(s) est de 19

Absents : 07

Procurations : 03

Total des votes : 22

Secrétaire de séance : Emilie NALEM



LE MAIRE,
Johnny PAYET

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU SEPT MAI
2024

L'an deux mille vingt-quatre le SEPT MAI à DIX-HUIT HEURES le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur PAYET Johnny.

PRÉSENTS : Johnny PAYET Maire – Sabine IGOUFE 1ère adjointe – Jean-Yves FAUSTIN 2ème adjoint – Joan DORO 4ème adjoint – Gina DALLEAU 5ème adjointe – Jean-Claude DAMOUR 6ème adjoint – Marie-Héliette THIBURCE 7ème adjointe – Sonia ALBUFFY conseillère municipale – Frédéric AZOR conseiller municipal – Sabrina HOARAU conseillère municipale – Alain RIVIERE conseiller municipal – Marie-Lourdes VÉLIA conseillère municipale – Mickaël PAYET conseiller municipal – Victorien JUSTINE conseiller municipal – Emilie NALEM conseillère municipale – Sophie ARZAL conseillère municipale – Mélissa MOGALIA conseillère municipale – Yannick BOYER conseiller municipal – Sylvie LEGER conseillère municipale

ABSENT(S) : Micheline CLAIN conseillère municipale – Érick BOYER conseiller municipal – Joseph Luçay CHEVALIER conseiller municipal – Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale – Jean-Yves VACHER conseiller municipal

PROCURATION(S) : Mylène MAHALATCHIMY 3ème adjointe à Johnny PAYET – Sandra GRONDIN conseillère municipale à Jean-Claude DAMOUR – Elisabeth BAGNY conseillère municipale

Publicité faite le 14/05/2024

Affaire 18-070524

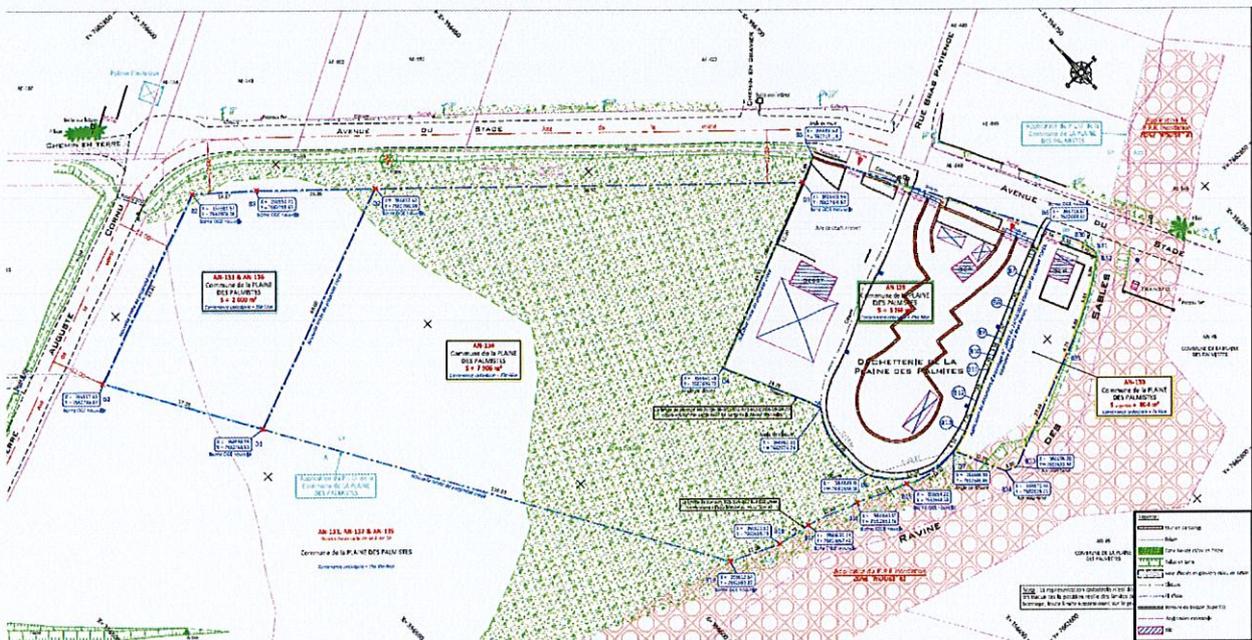
Mutation foncière – Cession de la parcelle communale cadastrée AN 133-AN 136 / Vente au profit de la Société MPC

Le Maire rappelle l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales qui indique que le Conseil Municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la Commune.

Il rappelle également, que la grande parcelle communale située avenue du Stade, près de la déchetterie, a fait l'objet d'une division en deux parcelles, dans l'optique, d'une part, de valoriser du foncier disponible et, d'autre part, de dégager des ressources financières. Le Conseil Municipal a validé la cession de la première parcelle lors de sa séance du 12 décembre 2022 pour la construction d'un local artisanal.

Pour la deuxième parcelle, le maire indique que la Société MPC, représentée par Monsieur THIANCOURT Jean Luc en sa qualité de gérant, a manifesté son intérêt d'acquérir le terrain communal cadastré AN 133 – AN 136 en vue d'implanter un atelier de fabrication et d'installation de kiosques. La parcelle cadastrée AN 133-AN 136 située à l'angle de la rue Pierre Cornu et l'avenue du Stade a une superficie cadastrale de 2 000 m². Cette parcelle a fait l'objet d'une consultation du service France Domaine dont l'avis a été rendu en date du 23 janvier 2024.

Suite aux négociations, Monsieur THIANCOURT Jean Luc a notifié son accord pour une acquisition au prix de 151 000 euros.



Plan de division AN 44-72

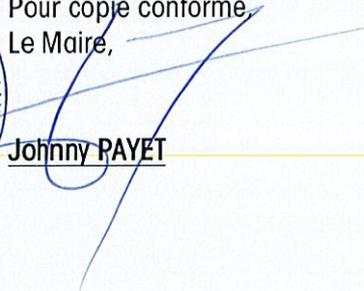
Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de valider la vente de la parcelle AN 133-AN 136 à 151 000 €, hors frais notariaux devant rester à la charge des acquéreurs. Au-delà du délai de réalisation de la vente précité, l'offre deviendra caduque et la Commune se réserve le droit d'annuler la présente décision, sans autre formalité. L'acquéreur peut se faire subroger dans l'acquisition définitive par un tiers, personne physique ou des sociétés civiles immobilières (SCI).

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal à la **MAJORITÉ** des membres présents et représentés et **1** contre (Frédéric AZOR),

- **INVITE** les membres du conseil municipal ayant un intérêt direct ou indirect à cette affaire à ne pas prendre part au vote,
- **VALIDE** les termes du présent rapport,

- **VALIDE** la cession de la parcelle cadastrée AN 133-AN 136 à la Société MPC au prix de 151 000 €, d'une surface d'environ 2 000 m²,
- **CHARGE** le notaire, Maître LOCATE, à Saint-Denis, de la rédaction de l'acte,
- **AUTORISE** le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à effectuer toutes les démarches y afférentes.

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents

Pour copie conforme,
Le Maire,

Johnny PAYET



MPC
THIANCOURT JEAN LUC
12 RUE TIEN TSIN
97437 SAINTE ANNE

Tél. : 06 92 98 07 86

Mail : mpc.travaux1@gmail.com

12 DEC. 2023
A23. 10095

Objet : acquisition d'un terrain communal

Monsieur Le Maire
Hôtel de Ville
97431 PLAINE DES PALMISTES

Monsieur Le Maire,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous demander l'acquisition du terrain situé à l'angle de la rue Pierre Auguste Cornu et de l'Avenue du Stade, d'une superficie de 2 000 m², ayant la référence :

- cadastrale AN - 133
- Cadastrale AN - 136

En effet, nous comptons créer un atelier de fabrication et d'installation de kiosques en parallèle de notre société de bâtiments, dont, le siège social sera aussi transféré à la Plaine des Palmistes.

Avec ce projet, nous sommes porteurs de création d'emplois dans la commune.
Pour ces raisons, ce terrain est idéal pour notre implantation.

Vous trouverez ci-joint un extrait du cadastre ainsi que tous les éléments permettant de l'identifier.

Je reste bien entendu, à votre entière disposition pour fournir tout complément d'information que vous jugerez nécessaire.

Fait à SAINTE ANNE,
Le 12 décembre 2023





Le 01 JAN 2024

Le Maire

A

Monsieur THIANCOURT Jean-Luc
MPC

12 rue Tien Tsin

97 437 SAINTE-ANNE

DIRECTION TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT
Le Service Foncier

Dossier suivi par : BRASIER Fabiola
Tél : 0262 51 49 10 / Fax : 0262 51 37 65
foncier@plaine-des-palmistes.fr – Poste 410
N/Réf : D.24.760 /JP/SB/CL/MNH/FB
V/Réf :

OBJET : Proposition offre d'achat – cession des parcelles AN 133-
AN 136

Monsieur,

Vous avez sollicité la collectivité pour l'achat en partie, des parcelles référencées AN 133- AN 136 sises Angle rue Pierre Cornu et Avenue du Stade pour votre transfert d'atelier.

Par courrier en date du 3 janvier 2024, la collectivité a émis un avis favorable.

Une demande d'évaluation a été faite auprès du Service de France Domaine. Ce dernier a estimé le bien à 151 000 euros hors frais notariaux devant rester à votre charge.

Sous réserve de l'acceptation et de la validation par le Conseil Municipal, je vous prie de bien vouloir m'informer, dans un délai d'un mois, de votre décision.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,

Pour le Maire et par Délégation,
Le Directeur Général des Services,

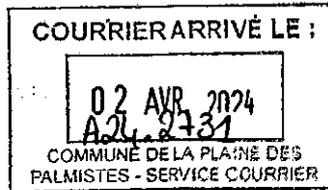
Steven BAMBA

Johnny PAYET



230, rue de la République
97431 La Plaine des
Palmistes
Tél : 0262 51 49 10 Fax : 02 62 51 37 65
Mail : mairie@plaine-des-palmistes.fr
Lundi, mardi, mercredi et jeudi de : 8h00 à 16h30
Vendredi de : 8h00 à 12h30

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20240507-DCM18-07052024-AR
Date de télétransmission : 13/05/2024
Date de réception préfecture : 13/05/2024



MPC
12 RUE TIEN TSIN
97437 SAINT ANNE

Mail : mpc.travaux1@gmail.com
Tél. : 06 92 98 07 86

Lettre A/R

Objet : acceptation d'offre d'achat
Parcelle AN 133-AN 136

Hôtel de Ville
A l'attention de Monsieur Le Maire
97431 Plaine des Palmistes

Monsieur Le Maire,

Je soussigné, Monsieur THIANCOURT JEAN LUC, gérant MPC, déclare accepter ladite offre concernant le bien suivant :

- parcelle AN 133 – AN 136 sises angle rue Pierre Cornu et Avenue du Stade
- pour un prix de 151 000 €.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, **Monsieur Le Maire**, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait à Sainte Anne,
le 28 mars 2024

